

Avis de la Commission

30 Janvier 2002

Dispositif : **REHA TRANS⁰**, tricycle à propulsion manuelle ou podale de hauteur d’entrejambe supérieure ou égale à 38 cm et inférieure à 90 cm

Modèles : 316000 tricycle 16 "
320000 tricycle 20 "

Conditionnement : unitaire, 1 tricycle par emballage, divisé en deux parties

Fabricant et demandeur : REHA TRANS

Nature de la demande

Demande de renouvellement d’inscription sur la liste des produits et prestations mentionnés à l’article L 165-1 du code de la Sécurité Sociale
--

Secrétariat de la Commission : AFSSAPS – Unité des Dispositifs Médicaux

**RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'EVALUATION
DES PRODUITS ET PRESTATIONS**

NOM :	La CEPP recommande l'inscription de : REHA TRANS⁰ tricycle 16" et tricycle 20" , sur la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale sous la ligne générique : Tricycle à propulsion manuelle ou podale de hauteur d'entrejambe supérieure ou égale à 38 cm et inférieure à 90 cm / Classe 25 (libellé de la ligne 402D02)
QUALITES RECHERCHEES :	Adaptation à la situation spécifique de l'utilisateur par jeu d'accessoires.
SR :	Réinsertion de la personne handicapée (vie familiale, sociale, professionnelle ou scolaire).
	Suffisant
SPECIFICITES TECHNIQUES MINIMALES	Cf. travaux du groupe de travail.
INDICATIONS/POPULATION CONCERNEE, HANDICAP, ACTIVITE, ENVIRONNEMENT	Personne qui, en raison d'une déficience motrice, acquise ou congénitale, ont une autonomie de marche réduite. La propulsion est manuelle ou podale selon les capacités fonctionnelles des membres supérieurs ou inférieurs.
CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET D'UTILISATION	Conditions générales de prise en charge des véhicules pour handicapés physiques.
Type d'inscription :	Ligne générique